



Il ne faut pas se plaindre de voir des départements comme l'Auvergne ou la Creuse sans commerces de proximité.

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 17 novembre 2008

Monsieur, en Vendée, Pays de Loire, 4 cafés de petite communes ferment depuis le 1er janvier par semaine. Pourquoi ne pas laisser les patrons de bars choisir si oui ou non ?

Il ne faut pas se plaindre de voir des départements comme l'Auvergne ou la Creuse sans commerces de proximité.

Réponse :

Nous supposons que cette question suggère que l'interdiction de fumer soit à l'origine des fermetures d'établissements auxquelles vous faites allusion. Or,

- D'une part, la fermeture de 4 établissements par semaine ne peut pas être mise au même niveau que le décès dû au tabac de plus de 1.000 personnes pendant cette même période en France.
- D'autre part, il n'est pas honnête de considérer que le respect de la protection contre le tabagisme puisse être à l'origine de ces fermetures alors que la crise économique actuelle a tout lieu d'en être la cause, que le nombre de fermetures de ces établissements est, chaque année, de beaucoup supérieur au nombre des ouvertures depuis de très nombreuses années et qu'enfin, la diversification de ces établissements ne peut pas se faire sans accepter que les nouveaux visiteurs majoritairement non-fumeurs puissent trouver une ambiance sans tabac.

La France a ratifié la Convention Cadre de Lutte Anti Tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ces textes s'appliquent donc à la France avec autant de valeur que les lois françaises. Le retour à des pratiques anciennes est donc impossible. Mieux vaut donc faire évoluer ces commerces plutôt que de les inciter à contester la loi car à ce jeu les clients fumeurs continueront de disparaître mais les clients non-fumeurs ne viendront pas compenser cette éventuelle perte.